

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 95 (1950)
Heft: 12

Artikel: Défense occidentale
Autor: Perret-Gentil, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342502>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense occidentale

L'année du demi-siècle aura également été celle du réarmement. Depuis un certain temps était débattu le grave problème qu'il est convenu d'appeler la Défense occidentale. L'agression de Corée lui a donné un surcroît d'actualité. Et maintenant il semble bien que du stade des discussions l'on passe à celui des réalisations. L'affaire coréenne a, en effet, non seulement mis en évidence la faiblesse des armements occidentaux, mais elle a également provoqué un glissement des forces armées vers l'Extrême-Orient, ceci jouant surtout pour les Etats-Unis d'une façon spectaculaire, et pour la France, d'une manière lente, continue, n'attirant pas l'attention, au point que, toutefois, la métropole n'est plus que le réservoir des cadres et des militaires de carrière de l'Indochine.

Il se trouve, une fois encore, que la France serait la première exposée si une agression se déchaînait sur le théâtre européen. Le seul objectif valable d'une telle agression ne pourrait être que l'aboutissement de la grande plaine européenne vers la Mer du Nord, la Manche et l'Océan. De plus, présentement, il ne reste pour ainsi dire pas d'objectifs secondaires. Peut-être l'Autriche et la Yougoslavie, mais leur intérêt est limité, d'une part parce qu'ils ne conduisent, le premier qu'à des régions montagneuses, le second à la côte adriatique, qui sauf Trieste n'est d'aucune utilisation immédiate — et d'autre part, les positions sont maintenant si nettement tranchées en Europe, qu'un choc sur un point quelconque mettrait en cause l'ensemble occidental ; comme toute affaire, même à objectif limité, serait un *casus belli*,

mieux vaudrait donc pour l'agresseur s'en prendre à l'avenir à l'objectif décisif. Et celui-ci ne pourrait être que la voie classique des invasions passées et modernes.

C'est donc bien la France qui est la première intéressée, au travers de l'Allemagne et de la Belgique. C'est de son attitude que va dépendre pour une grande part la Défense occidentale européenne. Ou bien la France en sera le noyau, ou bien cette défense s'appuiera sur les Pyrénées et les Iles britanniques et sera presque exclusivement américaine, c'est-à-dire atlantique sans l'Europe.

Il importe donc de commencer par la France l'énumération des principales mesures prises par les différents pays impliqués dans la Défense occidentale. Celle-ci donc élève la durée du service militaire de douze à dix-huit mois, en appliquant dès maintenant d'une manière transitoire une prolongation de trois mois pour le contingent libérable. Il s'agit surtout là pour le moment d'une mesure tendant à utiliser après instruction des cadres subalternes, afin de dégager ceux de carrière pour l'Indochine. Elle projette d'exécuter en trois ans le programme des constructions aéronautiques prévu pour une durée de cinq ans. Enfin elle envisage sa participation active à la défense commune sur la base de vingt divisions, ce qui sera de loin le contingent le plus élevé, presque la moitié de l'ensemble.

Les pays du Benelux s'engagent également dans un même effort. La Belgique porte la durée du temps de service d'un an à deux, prépare la mise sur pied de plusieurs divisions, augmente son budget militaire de 8 à 13 millions de francs belges et... fait imprimer des cartes de rationnement. Les Pays-Bas entrevoient la création de trois divisions dont les noyaux seront fournis par les militaires de carrière rapatriés d'Indonésie. Même le Luxembourg porte le temps de service de six mois à un an.

Pour passer aux nations scandinaves, le Danemark a projeté un accroissement de ses dépenses militaires, mais le

Parlement après un vote dans ce sens n'a pu trouver les modalités du financement nécessaire. La Suède prévoit un gros effort pour la sauvegarde de sa neutralité, son cas offrant une double similitude avec la Suisse, quant au maintien de sa neutralité d'une part et de l'autre à sa détermination de la défendre.

L'Angleterre élève la durée du service militaire de dix-huit mois à deux ans, augmente les soldes des militaires de carrière, remet en état sa flotte de réserve, dépensera plus d'un milliard de livres par an et prévoit la création de dix divisions, mais rechigne à les envoyer sur le continent, y estimant peut-être suffisante la présence d'un maréchal britannique.

Toutes les nations européennes se sont donc conformées à peu près au nouvel adage : « Aide-toi et l'Amérique t'aidera ». De plus elles l'ont fait avant de savoir si cette aide sera réellement assurée ou plutôt quelle en sera l'ampleur. Or, effectivement, l'Amérique est en train de se livrer à un effort considérable : ayant rappelé quelques milliers de réservistes au début de l'affaire coréenne, elle va poursuivre ses levées successives pour atteindre deux millions d'hommes sous les armes ; elle porte son budget militaire de quinze à quarante milliards de dollars et envisage la formation et l'envoi en Europe de dix divisions. Le Canada lui-même élève ses dépenses militaires à près d'un milliard de dollars et met sur pied une brigade d'intervention à l'extérieur.

Reste une des pièces maîtresses de la Défense occidentale européenne, l'Allemagne de Bonn, avancée de tout le système, la logique au seul point de vue militaire voulant qu'elle soit réservée. Mais ce réarmement soulève des objections graves. Remilitarisation est entrevue avant réarmement. Et chose étrange, plus les prises de position se sont révélées négatives, plus la question semble avoir progressé. En quelques mois on est passé d'un refus catégorique et intégral, à la création de forces de police, à une participation industrielle envisagée, à des unités militaires isolées, pour finir par un projet de création de dix divisions.

Bref, tous ces efforts aboutiront au lieu de douze divisions péniblement existantes actuellement en face des deux cents soviétiques, à quelque soixante. Et il faut entendre des divisions de premier choix. Dans l'ensemble ce tableau du réarmement occidental ne manque pas d'être impressionnant. Mais pour le moment, il se caractérise par les points suivants :

— il ne s'agit encore d'une manière générale que de projets, adoptés il est vrai, mais en cours d'exécution, celle-ci cependant pouvant être relativement rapide ;

— les décisions intervenues jusqu'à présent découlent de débats sur les plans politiques et économiques nationaux. Il y a eu acquiescement politique et une sorte de violence faite au domaine économique, ou du moins recherche d'un équilibre. Maintenant seulement les réalisations passent sur le plan militaire ;

— enfin, peut-être la caractéristique essentielle, résumant à peu près les autres, ces efforts sont pour ainsi dire individuels de la part des gouvernements.

La question en était là, c'est-à-dire laissant apparaître un certain flottement dans la juxtaposition des programmes nationaux, lorsque, au cours du mois précédent, sont survenues deux décisions qui peuvent sans exagération être qualifiées de capitales.

La première est la « Décision » des « Trois », à la suite de leur rencontre à Washington. Ces ministres des Affaires étrangères se sont mis d'accord sur un texte dûment motivé, qui prévoit, entre autres points, le renforcement des troupes alliées en Allemagne occidentale et une garantie de sécurité automatique octroyée sur sa demande à la République fédérale de Bonn. A première vue cette garantie peut paraître une affaire ne concernant que l'Allemagne, mais en réalité elle est infiniment plus. En effet, pour honorer cette garantie, la Défense occidentale doit forcément s'installer et s'organiser dans ce qui a été appelé le « Dispositif Elbe-Rhin » ; et encore, s'il y a lieu, réagir à toute agression comme en Corée.

La seconde décision émane des « Douze » (suppléants des ministres des Affaires étrangères des pays liés par le Pacte de l'Atlantique Nord). Cette décision prévoit la création d'une « armée européenne unifiée », à laquelle chacun des pays fournira précisément un contingent, mais non la totalité de ses forces. Jusqu'à présent ne sont fixés que les organismes, ainsi que leurs compétences, placés au-dessus de cette armée. Sa composition, l'apport des différents partenaires, l'affectation et l'utilisation des contingents est encore à l'étude. La question de la participation allemande bute sur un différend franco-américain ; mais dans l'état actuel des choses, il semble qu'il ne s'agisse plus que d'une formule à trouver pour l'apaisement de certaines craintes.

Ainsi un travail de base vient d'être effectué, cependant en dessous du titre manque encore le chapitre lui-même. Celui-ci à son tour est formé de deux rubriques essentielles ; le commandement et ses ramifications ; les armements et leur unification, standardisation et répartition.

Bien que l'on s'oriente vers la nomination d'un général « atlantique » américain, la question du commandement pose des problèmes fort délicats, vraie pierre d'achoppement des alliances militaires. Selon le Pacte atlantique Nord, tous les fils aboutissent à Washington, où les choses sont considérées à l'échelle du globe. Les organismes militaires de ce Pacte sont eux aussi étroitement actionnés par le Pentagone. Une instance plus nettement européenne, à l'échelle du continent, serait souhaitable. Il serait désirable aussi qu'il fût tenu compte plus amplement du pays qui sera le plus gros fournisseur de divisions, de « piétaille », selon l'expression un peu amère qui revient souvent. Toujours dans ce domaine du commandement, il y aura une curieuse question à résoudre, celle de la superposition de la création atlantique à celle du Pacte de Bruxelles, c'est-à-dire émanation des cinq Etats européens, au lieu des douze actuels, européens et américains. Il s'agit là de l'Etat-major de Fontainebleau. Disparaîtra-t-il

comme beaucoup le souhaitent, son orientation ne répondant plus au nouveau centre de gravité atlantico-européen ? Ou bien subsistera-t-il précisément pour créer ce lien qui peut sembler indispensable au seul point de vue de la défense européenne terrestre ? Il apparaît cependant que la solution de la suppression prévaudra.

Enfin les armements. Question infiniment vaste et complexe. Il eût été préférable de la mettre au point — unification et spécialisation des fabrications surtout — avant de procéder au réarmement ; maintenant le problème se trouve renversé. Toutefois une unification de fait existe partiellement car la fin de la guerre a amené une prédominance des armements anglo-saxons. Puis ont agi de même les livraisons effectuées au titre du Plan d'aide militaire.

En définitive, des décisions capitales ont été prises et une prémobilisation est en pleine gestation. La hâte qu'imprime à cette dernière les événements veut forcément qu'au lieu d'une sage préparation, il soit nécessaire de procéder souvent par réajustement. La Confédération helvétique a mis plusieurs siècles pour forger son appareil militaire ; il serait déjà remarquable que la Défense occidentale ne mît que quelques années. Et l'on assure qu'au printemps un renforcement substantiel sera déjà effectué.

Cdt. J. PERRET-GENTIL.
Chef de bataillon du cadre de réserve.
